

DECISION N°2023-06

(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de 3 copieurs pour la mairie et les écoles

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu l'article L 2122-22, 4° du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 n° III-2020/40, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Monsieur le Maire sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2023, pour l'acquisition de trois copieurs pour la mairie et les écoles pour un devis d'un montant de 8 799.99 € HT soit 10 559.99 € TTC

DECIDE

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2023, pour l'acquisition de trois copieurs pour la mairie et les écoles pour un devis d'un montant de 8 799.99 € HT soit 10 559.99 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Fait à LAVERNOSE-LACASSE, le 28/03/2023

Le Maire, A. DELSOL



REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102874-20230328-2023_06-DE